

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1424

15 juin 2013

SOMMAIRE

Agri Eco Land S.A.	68329	HoLo Engineering	68345
Agro-Espada International S.à r.l.	68337	IMMOCHAN Luxembourg S.A.	68344
Aircraft Sales and Lease S.A.	68328	ING Luxembourg	68349
Alliance D. & D. S.A.	68326	Invista European RE Villeurbanne HoldCo S.à r.l.	68345
Apexco S.A.	68328	Ipsotx Sàrl	68324
Arche Associates	68337	Iven Holding S.à r.l.	68315
AXA Assurances Vie Luxembourg	68340	Luxart S.à r.l.	68352
Batisco Financing and Trading S.A.	68328	Misys Manco S.C.A.	68307
Bell Investments S.A.	68329	NOBIS Asset Management S.A.	68336
Bulvano Luxembourg S.A.	68326	Paw Luxco I S.C.A.	68349
Christiaan Huygens S.à r.l.	68352	Philanthropia S.A.	68323
C.O.F., Société Civile Immobilière	68330	Prolex Technologies S.A.	68323
Commodity Trade Luxembourg S.A.	68330	PSME-Promotion of Small and Medium Si- zed Economy	68324
Community Investing Fund	68329	R.E.M Investment	68339
Constral International S.à r.l.	68343	Souf S.A.	68324
Credit Suisse Fund of Funds SICAV-SIF	68338	SunEd Reserve Luxco Holdings	68323
Crystal Immobilière S.A.	68306	SunEd Reserve Luxco Parent	68323
EuroPRISA Management Company S.A.	68306	SunEd Reserve Luxco Parent II	68307
Euro VI (BC) S.à r.l.	68349	SunEd Reserve Luxco Parent III	68315
Financière Osinius S.A.	68352	Tavion Holding	68329
Fineurogest S.A.	68337	Tcar S.à r.l.	68325
Gai Mattiolo Fashion S.A.	68339	Tesla	68333
Gamay Investments S.à r.l.	68345	Touf S.A.	68325
Global-Pack S.à r.l.	68339	Transcom Worldwide Luxembourg S.à r.l.	68336
GMT Global Multi-Strategy	68338	TSAM (Overseas) Holdings S.à r.l.	68336
Golden Recovery S.A.	68338	Virida Finance S.à r.l.	68340
Groupe Azur S.A.	68344	WESTVACO Luxembourg S.à r.l.	68333
Hampshire S.A.	68339		

EuroPRISA Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.847.

Il résulte d'une assemblée des actionnaires (l'Assemblée) tenue le 25 avril 2013 que Madame Natalie Naughton née le 17 décembre 1986 à Manchester, Royaume Uni et résidant professionnellement au 15 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, a été nommée administrateur de la Société avec effet au 25 avril 2013 et pour une durée déterminée prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le 13 mai 2013.

Il résulte de cette nomination que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Madame Natalie Naughton, administrateur du conseil d'administration;
- Monsieur Enrico Baldan, administrateur du conseil d'administration;
- Monsieur Max Kreuter, administrateur du conseil d'administration; et
- Monsieur Ben Penaliggon, administrateur du conseil d'administration.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

EuroPRISA Management Company S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2013053988/19.

(130066363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Crystal Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 111.041.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

Dépôt rectificatif n° L110001934

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 72257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013055375/35.

(130068284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

SunEd Reserve Luxco Parent II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.731.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 15 avril 2013

1. Monsieur Daren SCHNEIDER, administrateur de sociétés, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 21 novembre 1968, demeurant professionnellement à CT 06830 Greenwich (Etats-Unis d'Amérique), 1, Lafayette Place, a été nommé comme gérant de type A pour une durée indéterminée.

2. Le nombre de gérants a été augmenté de 5 (cinq) à 6 (six).

Luxembourg, le 24.04.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SunEd Reserve Luxco Parent II

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013052987/16.

(130064648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Misys Manco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 166.514.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of March,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Me Jan Dobrzensky, professionally residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of managers of Misys Manager S.à r.l., having its registered office at L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 166331, itself acting as general partner and sole manager (the "Manager") of Misys Manco S.C.A., having its registered office at L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 166514 (the "Company"), pursuant to a resolution of the board of managers of the Manager dated 27 March 2013.

An excerpt of the minutes of said meeting, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state the declarations as follows:

1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 20 January 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 777 of 23 March 2012, last amended pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 6 March 2013, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Pursuant to article six of the articles of incorporation, the authorised capital of the Company including the issued share capital, is set at eighteen billion US dollars (USD 18,000,000,000), represented by:

(a) two billion US dollars (USD 2,000,000,000) for the authorised share capital of the Class B1 shares having a nominal value of one US cent (USD 0.01) per share;

(b) two billion US dollars (USD 2,000,000,000) for the authorised share capital of the Class B2 shares having a nominal value of one US cent (USD 0.01) per share;

(c) two billion US dollars (USD 2,000,000,000) for the authorised share capital of the Class B3 shares having a nominal value of one US cent (USD 0.01) per share;

(d) one billion nine hundred and ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand five hundred thirty-two US dollars and forty US cents (USD 1,999,999,532.40) for the authorised share capital of the Class C1 shares having a nominal value of one US cent (USD 0.01) per share;

(e) one billion nine hundred and ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand five hundred thirty-two US dollars and forty US cents (USD 1,999,999,532.40) for the authorised share capital of the Class C2 shares having a nominal value of one US cent (USD 0.01) per share;

(f) one billion nine hundred and ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand five hundred thirty-two US dollars and forty US cents (USD 1,999,999,532.40) for the authorised share capital of the Class C3 shares having a nominal value of one US cent (USD 0.01) per share;

(g) one billion nine hundred and ninety-nine million nine hundred ninety-five thousand three hundred twenty-four US dollars and fifty US cents (USD 1,999,995,324.50) for the authorised share capital of the Class D1 shares having a nominal value of one US cent (USD 0.01) per share;

(h) one billion nine hundred and ninety-nine million nine hundred ninety-five thousand three hundred twenty-four US dollars and fifty US cents (USD 1,999,995,324.50) for the authorised share capital of the Class D2 shares having a nominal value of one US cent (USD 0.01) per share; and

(i) one billion nine hundred and ninety-nine million nine hundred ninety-five thousand three hundred twenty-four US dollars and fifty US cents (USD 1,999,995,324.50) for the authorised share capital of the Class D3 shares having a nominal value of one US cent (USD 0.01) per share.

3) The General Partner is authorised to increase, once or several times, the share capital of the Company during a period ending 5 years from the date of publication of the authorisation granted to the General Partner by the general meeting of shareholders of the Company to proceed with such capital increase in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

4) On 27 March 2013, the General Partner of the Company decided to increase the Company's share capital by an amount of one thousand seventy-eight United States Dollars and thirty-eight cent (USD 1,078.38) in order to bring it from its current amount of eighty-one thousand one hundred forty-nine United States Dollars and seventy cents (81,149.70) up to a new amount of eighty-two thousand two hundred twenty-eight United States Dollars and eight cent (USD 82,228.08), through the issuance of:

- twenty-eight thousand eighty-seven (28,087) class B1 shares of the Company with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each,
- twenty-eight thousand eighty-seven (28,087) class B2 shares of the Company with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each,
- twenty-eight thousand eighty-seven (28,087) class B3 shares of the Company with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each,
- eight hundred and forty-two (842) class C1 shares of the Company with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each,
- eight hundred and forty-two (842) class C2 shares of the Company with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each,
- eight hundred and forty-two (842) class C3 shares of the Company with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each,
- seven thousand seventeen (7,017) class D1 shares of the Company with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each,
- seven thousand seventeen (7,017) class D2 shares of the Company with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, and
- seven thousand seventeen (7,017) class D3 shares of the Company with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each (the "Shares").

In accordance with article 6.2.2 of the articles of incorporation, the Manager has decided to suppress the preferential right of the existing shareholders to subscribe the newly issued Shares.

All newly issued Shares have been subscribed as follows:

(1) Mr. Bijal Patel, residing at 1 Ditton Road, Datchet, Berkshire, SL3 9LJ, United Kingdom, has subscribed for (i) twenty-eight thousand seventy-seven (28,077) class B1 shares of the Company with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, (ii) twenty-eight thousand seventy-seven (28,077) class B2 shares of the Company with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, (iii) twenty-eight thousand seventy-seven (28,077) class B3 shares of the Company with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, (iv) three hundred seventy-four (374) class C1 shares of the Company with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, (v) three hundred seventy-four (374) class C2 shares of the Company with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, (vi) three hundred seventy-four (374) class C3 shares of the Company with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, (vii) two thousand three hundred thirty-nine (2,339) class D1 shares of the Company with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, (viii) two thousand three hundred thirty-nine (2,339) class D2 shares of the Company with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, (ix) two thousand three hundred thirty-nine (2,339) class D3 shares of the Company with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, at an aggregate subscription price of three thousand three hundred sixty-seven United States Dollars and seventy-one cents (USD 3,367.71), out of which an amount of nine hundred twenty-three United States Dollars and seventy cents (USD 923.70) shall be allocated to the share capital of the Company and an amount of two thousand four hundred forty-four United States Dollars and one cent (USD 2,444.01) shall be allocated to the share premium of the Company;

(2) Mr. Rick Salk, residing at 30 North Street, Rye, 10580, United States of America, has subscribed for (i) five (5) class B1 shares of the Company with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, (ii) five (5) class B2 shares of the Company with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, (iii) five (5) class B3 shares of the Company with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, (iv) two hundred thirty-four (234) class C1 shares of the Company with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, (v) two hundred thirty-four (234) class C2 shares of the Company with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD

0.01) each, (vi) two hundred thirty-four (234) class C3 shares of the Company with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, (vii) two thousand three hundred thirty-nine (2,339) class D1 shares of the Company with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, (viii) two thousand three hundred thirty-nine (2,339) class D2 shares of the Company with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, (ix) two thousand three hundred thirty-nine (2,339) class D3 shares of the Company with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, at an aggregate subscription price of two thousand one hundred and five United States Dollars and fifty-five cents (USD 2,105.55), out of which an amount of seventy-seven United States Dollars and thirty-four cents (USD 77.34) shall be allocated to the share capital of the Company and an amount of two thousand and twenty-eight United States Dollars and twenty-one cents (USD 2,028.21) shall be allocated to the share premium of the Company; and

(3) Ms. Erin Smith, residing at PO Box 15097, 00509, Nairobi, Kenya, has subscribed for (i) five (5) class B1 shares of the Company with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, (ii) five (5) class B2 shares of the Company with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, (iii) five (5) class B3 shares of the Company with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, (iv) two hundred thirty-four (234) class C1 shares of the Company with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, (v) two hundred thirty-four (234) class C2 shares of the Company with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, (vi) two hundred thirty-four (234) class C3 shares of the Company with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, (vii) two thousand three hundred thirty-nine (2,339) class D1 shares of the Company with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, (viii) two thousand three hundred thirty-nine (2,339) class D2 shares of the Company with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, (ix) two thousand three hundred thirty-nine (2,339) class D3 shares of the Company with a par value of one Cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, at an aggregate subscription price of two thousand one hundred and five United States Dollars and fifty-five cents (USD 2,105.55), out of which an amount of seventy-seven United States Dollars and thirty-four cents (USD 77.34) shall be allocated to the share capital of the Company and an amount of two thousand and twenty-eight United States Dollars and twenty-one cents (USD 2,028.21) shall be allocated to the share premium of the Company;

All of the Shares have been fully paid up in cash prior to their issuance.

As a consequence of such increase of share capital, article six of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

" Art. 6. Share capital.

6.1 Issued share capital.

6.1.1 The Company's issued share capital is set at eighty-two thousand two hundred twenty-eight United States Dollars and eight cent (USD 82,228.08), consisting of the following shares:

(a) one million eight hundred and forty-four thousand seven hundred and ninety-three (1,844,793) Class B1 shares having a nominal value of one US cent (USD 0.01) per share;

(b) one million eight hundred and forty-four thousand seven hundred and ninety-three (1,844,793) Class B2 shares having a nominal value of one US cent (USD 0.01) per share;

(c) one million eight hundred and forty-four thousand seven hundred and ninety-three (1,844,793) Class B3 shares having a nominal value of one US cent (USD 0.01) per share;

(d) eighty-nine thousand eight hundred and fifty-three (89,853) Class C1 shares having a nominal value of one US cent (USD 0.01) per share;

(e) eighty-nine thousand eight hundred and fifty-three (89,853) Class C2 shares having a nominal value of one US cent (USD 0.01) per share;

(f) eighty-nine thousand eight hundred and fifty-three (89,853) Class C3 shares having a nominal value of one US cent (USD 0.01) per share;

(g) eight hundred six thousand two hundred ninety (806,290) Class D1 shares having a nominal value of one US cent (USD 0.01) per share;

(h) eight hundred six thousand two hundred ninety (806,290) Class D2 shares having a nominal value of one US cent (USD 0.01) per share;

(i) eight hundred six thousand two hundred ninety (806,290) Class D3 shares having a nominal value of one US cent (USD 0.01) per share;

6.1.2 All shares shall vote together and, except as may be required by law or set forth in these articles of association, the holders of any separate class of shares shall not be entitled to vote separately on any matter.

6.1.3 Under the terms and conditions provided by law and notwithstanding the authorisation granted to the General Partner in article 6.2 of these articles of association ("Authorised Share Capital"), the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

6.1.4 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholders, in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The General Partner shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30)

days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholders, announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorisation to be granted to the General Partner to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholders or authorise the General Partner to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

6.1.5 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

6.2 Authorised Share Capital

6.2.1 The Company's Authorised Share Capital, excluding the issued share capital, is fixed at seventeen billion nine hundred ninety-nine million nine hundred eighty-three thousand four hundred and ninety-two US dollars and thirty-two cents (USD 17,999,983,492.32), represented by:

(a) one billion nine hundred ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand seven hundred and nineteen US dollars and thirteen cents (USD 1,999,999,719.13) for the authorised share capital of the Class B1 shares having a nominal value of one US cent (USD 0.01) per share, which are reserved for issuance at a later time;

(b) one billion nine hundred ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand seven hundred and nineteen US dollars and thirteen cents (USD 1,999,999,719.13) for the authorised share capital of the Class B2 shares having a nominal value of one US cent (USD 0.01) per share, which are reserved for issuance at a later time;

(c) one billion nine hundred ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand seven hundred and nineteen US dollars and thirteen cents (USD 1,999,999,719.13) for the authorised share capital of the Class B3 shares having a nominal value of one US cent (USD 0.01) per share, which are reserved for issuance at a later time;

(d) one billion nine hundred ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand five hundred and twenty-three US dollars and ninety-eight cents (USD 1,999,999,523.98) for the authorised share capital of the Class C1 shares having a nominal value of one US cent (USD 0.01) per share, which are reserved for issuance at a later time;

(e) one billion nine hundred ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand five hundred and twenty-three US dollars and ninety-eight cents (USD 1,999,999,523.98) for the authorised share capital of the Class C2 shares having a nominal value of one US cent (USD 0.01) per share, which are reserved for issuance at a later time;

(f) one billion nine hundred ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand five hundred and twenty-three US dollars and ninety-eight cents (USD 1,999,999,523.98) for the authorised share capital of the Class C3 shares having a nominal value of one US cent (USD 0.01) per share, which are reserved for issuance at a later time;

(g) one billion nine hundred ninety-nine million nine hundred ninety-five thousand two hundred fifty-four US dollars and thirty-three cents (USD 1,999,995,254.33) for the authorised share capital of the Class D1 shares having a nominal value of one US cent (USD 0.01) per share, which are reserved for issuance at a later time;

(h) one billion nine hundred ninety-nine million nine hundred ninety-five thousand two hundred fifty-four US dollars and thirty-three cents (USD 1,999,995,254.33) for the authorised share capital of the Class D2 shares having a nominal value of one US cent (USD 0.01) per share, which are reserved for issuance at a later time; and

(i) one billion nine hundred ninety-nine million nine hundred ninety-five thousand two hundred fifty-four US dollars and thirty-three cents (USD 1,999,995,254.33) for the authorised share capital of the Class D3 shares having a nominal value of one US cent (USD 0.01) per share, which are reserved for issuance at a later time.

6.2.2 During a period of time of five (5) years from the date of publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the Authorised Share Capital pursuant to this article 6.2, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the General Partner be and is hereby authorised to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares, within the limit of the Authorised Share Capital, to such persons and on such terms as he/she/it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued, except as otherwise set forth in any shareholders agreement which may be entered into from time to time between, amongst others, all the shareholders. The General Partner may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the General Partner, the present article is, as a consequence, to be adjusted. In addition to the subscribed share capital, there shall be set up a premium account per each class of shares into which any premium amount paid on any share of that class in addition to its nominal value is transferred.

6.2.3 This authorisation may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

6.2.4 The Company's Authorised Share Capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association."

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 2,000.-.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing person, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-septième jour du mois de mars,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Me Jan Dobrzensky, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de représentant du conseil de gérance de Misys Manager S.à r.l., ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 166331, agissant en sa qualité d'associé commandité et gérant unique (le «Gérant») de Misys Manco S.C.A., ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166514 (la «Société»),

conformément à la résolution du conseil de gérance du Gérant prise en date du 27 Mars 2013.

Un extrait de la copie du procès-verbal de cette réunion, après avoir été paraphée «ne varietur» par la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement, ensemble avec le présent acte.

La comparante, agissant en la qualité mentionnée ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant de documenter les déclarations:

1) La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, en date du 20 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 23 mars 2012 sous les numéro 777. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, le 6 mars 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Selon l'article six des statuts de la Société, le capital autorisé de la société, y compris les actions émises, est fixé à dix-huit milliards de Dollars Américains (USD 18.000.000.000) pour chaque catégorie d'actions, représenté par:

(a) deux milliards de Dollars Américains (USD 2.000.000.000) d'actions de catégorie B1 du capital autorisé, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar (USD 0.01) par action;

(b) deux milliards de Dollars Américains (USD 2.000.000.000) d'actions de catégorie B2 du capital autorisé, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar (USD 0.01) par action;

(c) deux milliards de Dollars Américains (USD 2.000.000.000) d'actions de catégorie B3 du capital autorisé, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar (USD 0.01) par action;

(d) un milliard neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent trente-deux de Dollars Américains et quarante cents (USD 1.999.999.532,40) d'actions de catégorie C1 du capital autorisé, ayant une valeur nominale d'un cent de Dollar (USD 0.01) par action;

(e) un milliard neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent trente-deux de Dollars Américains et quarante cents (USD 1.999.999.532,40) d'actions de catégorie C2 du capital autorisé, ayant une valeur nominale d'un cent de Dollar (USD 0.01) par action;

(f) un milliard neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent trente-deux de Dollars Américains et quarante cents (USD 1.999.999.532,40) d'actions de catégorie C3 du capital autorisé, ayant une valeur nominale d'un cent de Dollar (USD 0.01) par action;

(g) un milliard neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille trois cent vingt-quatre de Dollars Américains et cinquante cents (USD 1.999.995.324,50) d'actions de catégorie D1 du capital autorisé, ayant une valeur nominale d'un cent de Dollar (USD 0.01) par action;

(h) un milliard neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille trois cent vingt-quatre de Dollars Américains et cinquante cents (USD 1.999.995.324,50) d'actions de catégorie D2 du capital autorisé, ayant une valeur nominale d'un cent de Dollar (USD 0.01) par action;

(i) un milliard neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille trois cent vingt-quatre de Dollars Américains et cinquante cents (USD 1.999.995.324,50) d'actions de catégorie D3 du capital autorisé, ayant une valeur nominale d'un cent de Dollar (USD 0.01) par action;

3) Le Gérant est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital de la Société et ce, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication dans le Mémorial, Partie C, du Recueil des Sociétés et Associations de l'autorisation octroyée par l'assemblée générale des associés de la Société au gérant.

4) Le 27 mars 2013, le Gérant a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de mille soixante-dix-huit Dollars Américains et trente-huit Cents (USD 1.078,38) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-un mille cent quarante-neuf Dollars Américains et soixante-dix Cents (USD 81.149,70), à un nouveau montant de quatre-vingt-deux mille deux cent vingt-huit Dollars Américains et huit Cents (USD 82.228,08) par l'émission de:

- vingt-huit mille quatre-vingt-sept (28.087) actions de catégorie B1, ayant une valeur nominale d'un cent de Dollars Américains (USD 0.01) chacune,
- vingt-huit mille quatre-vingt-sept (28.087) actions de catégorie B2, ayant une valeur nominale d'un cent de Dollars Américains (USD 0.01) chacune,
- vingt-huit mille quatre-vingt-sept (28.087) actions de catégorie B3, ayant une valeur nominale d'un cent de Dollars Américains (USD 0.01) chacune,
- huit cent quarante-deux (842) actions de catégorie C1, ayant une valeur nominale d'un cent de Dollars Américains (0.01) chacune,
- huit cent quarante-deux (842) actions de catégorie C2, ayant une valeur nominale d'un cent de Dollars Américains (USD 0.01) chacune,
- huit cent quarante-deux (842) actions de catégorie C3, ayant une valeur nominale d'un cent de Dollars Américains (USD 0.01) chacune,
- Sept mille dix-sept (7.017) actions de catégorie D1, ayant une valeur nominale d'un cent de Dollars Américains (USD 0.01) chacune,
- Sept mille dix-sept (7.017) actions de catégorie D2, ayant une valeur nominale d'un cent de Dollars Américains (USD 0.01) chacune, et
- Sept mille dix-sept (7.017) actions de catégorie D3, ayant une valeur nominale d'un cent de Dollars Américains (USD 0.01) chacune, (les «Actions»).

Conformément aux dispositions de l'article 6.2.2 des statuts de la Société, le Gérant a pris la décision de supprimer le droit préférentiel des associés existants à souscrire aux Actions nouvellement créées.

Les nouvelles Actions ont été souscrites comme suit:

(1) M. Bijal Patel, résident à 1 Ditton Road, Datchet, Berkshire, SL3 9LJ, Royaume-Uni, a souscrit (i) vingt-huit mille soixante-dix-sept (28.077) actions de catégorie B1, ayant une valeur nominale d'un cent de Dollars Américains (USD 0.01) chacune, (ii) vingt-huit mille soixante-dix-sept (28.077) actions de catégorie B2, ayant une valeur nominale d'un cent de Dollars Américains (USD 0.01) chacune, (iii) vingt-huit mille soixante-dix-sept (28.077) actions de catégorie B3, ayant une valeur nominale d'un cent de Dollars Américains (USD 0.01) chacune, (iv) trois cent soixante-quatorze (374) actions de catégorie C1, ayant une valeur nominale d'un cent de Dollars Américains (USD 0.01), (v) trois cent soixante-quatorze (374) actions de catégorie C2, ayant une valeur nominale d'un cent de Dollars Américains (USD 0.01) chacune, (vi) trois cent soixante-quatorze (374) actions de catégorie C3, ayant une valeur nominale d'un cent de Dollars Américains (USD 0.01) chacune, (vii) deux mille trois cent trente-neuf (2.339) actions de catégorie D1, ayant une valeur nominale d'un cent de Dollars Américains (USD 0.01) chacune, (viii) deux mille trois cent trente-neuf (2.339) actions de catégorie D2, ayant une valeur nominale d'un cent de Dollars Américains (USD 0.01) chacune, (ix) deux mille trois cent trente-neuf (2.339) actions de catégorie D3, ayant une valeur nominale d'un cent de Dollars Américains (USD 0.01) chacune, au prix de souscription total de trois mille trois cent soixante-sept Dollars Américains et soixante et onze Cents (USD 3.367,71), dont un montant de neuf cent vingt-trois Dollars Américains et soixante-dix Cents (USD 923.70) qui sera alloué au capital social de la société et un montant de deux mille quatre cent quarante-quatre Dollars Américains et un Cent (USD 2.444,01) sera alloué à la prime d'émission.

(2) M. Rick Salk, résident à 30 North Street, Rye, 10580, Etats-Unis, a souscrit pour (i) cinq (5) actions de catégorie B1, ayant une valeur nominale d'un cent de Dollars Américains (USD 0.01) chacune, (ii) cinq (5) actions de catégorie B2, ayant une valeur nominale d'un cent de Dollars Américains (USD 0.01) chacune, (iii) cinq (5) actions de catégorie B3, ayant une valeur nominale d'un cent de Dollars Américains (USD 0.01) chacune, (iv) deux cent trente-quatre (234) actions de catégorie C1, ayant une valeur nominale d'un cent de Dollars Américains (USD 0.01) chacune, (v) deux cent trente-quatre (234) actions de catégorie C2, ayant une valeur nominale d'un cent de Dollars Américains (USD 0.01) chacune, (vi) deux cent trente-quatre (234) actions de catégorie C3, ayant une valeur nominale d'un cent de Dollars Américains (USD 0.01) chacune, (vii) deux mille trois cent trente-neuf (2.339) actions de catégorie D1, ayant une valeur nominale d'un cent de Dollars Américains (USD 0.01) chacune, (viii) deux mille trois cent trente-neuf (2.339) actions de catégorie D2, ayant une valeur nominale d'un cent de Dollars Américains (USD 0.01) chacune, (ix) deux mille trois cent trente-neuf (2.339) actions de catégorie D3, ayant une valeur nominale d'un cent de Dollars Américains (USD 0.01) chacune, au prix de souscription total de deux mille cent cinq Dollars Américains et cinquante-cinq cents (USD 2.105.55), dont un montant de soixante-dix-sept Dollars Américains et trente-quatre Cents (USD 77.34) sera alloué au capital social de la société et un montant de deux mille et vingt-huit Dollars Américains et vingt et un Cents (USD 2.028.21) sera alloué à la prime d'émission; et

(3) Mme Erin Smith, résident à PO Box 15097, 00509, Nairobi, Kenya, a souscrit pour (i) cinq (5) actions de catégorie B1, ayant une valeur nominale d'un cent de Dollars Américains (USD 0.01) chacune, (ii) cinq (5) actions de catégorie B2, ayant une valeur nominale d'un cent de Dollars Américains (USD 0.01) chacune, (iii) cinq (5) actions de catégorie B3, ayant une valeur nominale d'un cent de Dollars Américains (USD 0.01) chacune, (iv) deux cent trente-quatre (234) actions de catégorie C1, ayant une valeur nominale d'un cent de dollars américain (USD 0.01) chacune, (v) deux cent trente-quatre (234) actions de catégorie C2, ayant une valeur nominale d'un cent de Dollars Américains (USD 0.01) chacune, (vi) deux cent trente-quatre (234) actions de catégorie C3, ayant une valeur nominale d'un cent de Dollars Américains (USD 0.01) chacune, (vii) deux mille trois cent trente-neuf (2.339) actions de catégorie D1, ayant une valeur nominale d'un cent de Dollars Américains (USD 0.01) chacune, (viii) deux mille trois cent trente-neuf (2.339) actions de catégorie D2, ayant une valeur nominale d'un cent de Dollars Américains (USD 0.01) chacune, (ix) deux mille trois cent trente-neuf (2.339) actions de catégorie D3, ayant une valeur nominale d'un cent de Dollars Américains (USD 0.01) chacune, dont un de soixante-dix-sept Dollars Américains et trente-quatre Cents (USD 77.34) sera alloué au capital social de la société et un montant de deux mille et vingt-huit Dollars Américains et vingt et un Cent (USD 2.028.21) sera alloué à la prime d'émission.

L'ensemble des Actions ayant été être entièrement libérées en espèces avant leur création.

Suite à l'augmentation du capital, l'article six des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

" Art. 6. Capital social

6.1. Capital social émis

6.1.1 La Société a un capital social émis de quatre-vingt-deux mille deux cent vingt-huit Dollars Américains et huit Cents (USD 82.228,08), représenté par:

(a) un million huit cent quarante-quatre mille sept cent quatre-vingt-treize (1,844,793) actions de Catégorie B1, ayant une valeur nominale d'un Cent US (USD 0,01) chacune;

(b) un million huit cent quarante-quatre mille sept cent quatre-vingt-treize (1,844,793) actions de Catégorie B2, ayant une valeur nominale d'un Cent US (USD 0,01) chacune;

(c) un million huit cent quarante-quatre mille sept cent quatre-vingt-treize (1,844,793) actions de Catégorie B3, ayant une valeur nominale d'un Cent US (USD 0,01) chacune;

(d) quatre-vingt-neuf mille huit cent cinquante-trois (89.853) actions de Catégorie C1, ayant une valeur nominale d'un Cent US (USD 0,01) chacune;

(e) quatre-vingt-neuf mille huit cent cinquante-trois (89.853) actions de Catégorie C2, ayant une valeur nominale d'un Cent US (USD 0,01) chacune;

(f) quatre-vingt-neuf mille huit cent cinquante-trois (89.853) actions de Catégorie C3, ayant une valeur nominale d'un Cent US (USD 0,01) chacune;

(g) huit cent six mille deux cent quatre-vingt-dix (806.290) actions de Catégorie D1, ayant une valeur nominale d'un Cent US (USD 0,01) chacune;

(h) huit cent six mille deux cent quatre-vingt-dix (806.290) actions de Catégorie D2, ayant une valeur nominale d'un Cent US (USD 0,01) chacune; et

(i) huit cent six mille deux cent quatre-vingt-dix (806.290) actions de Catégorie D3, ayant une valeur nominale d'un Cent US (USD 0,01) chacune.

6.1.2 Toutes les actions votent ensemble et, sauf si la loi ou les présents statuts en disposent autrement, les porteurs d'actions de catégories différentes ne seront pas autorisés à voter séparément sur une question.

6.1.3. Aux conditions et termes prévus par la loi et nonobstant l'autorisation donnée à l'Associé Commandité à l'article 6.2 des présents statuts («Capital Social Autorisé»), le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

6.1.4 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires existants. Dans le cas où plusieurs actionnaires existent, ces actions seront offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. L'Associé Commandité devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner l'Associé Commandité d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant (s) ou autoriser l'Associé Commandité à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

6.1.5 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

6.2 Capital Social Autorisé

6.2.1 Le capital autorisé de la Société, à l'exclusion du capital social émis, est fixé à dix-sept milliards neuf cent quatre-vingt-dix-neuf million neuf cent quatre-vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-douze Dollars Américains et trente-deux Cents (USD 17.999.983.492,32), représenté par

(a) un milliard neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent dix-neuf Dollars Américains et treize Cents (USD 1.999.999.719,13) d'actions de Catégorie B1 ayant une valeur nominale de 1 cent US (USD 0,01) chacune, réservées pour être émises à une date ultérieure;

(b) un milliard neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent dix-neuf Dollars Américains et treize Cents (USD 1.999.999.719,13) d'actions de Catégorie B2 ayant une valeur nominale de 1 cent US (USD 0,01) chacune, réservées pour être émises à une date ultérieure;

(c) un milliard neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent dix-neuf Dollars Américains et treize Cents (USD 1.999.999.719,13) d'actions de Catégorie B3 ayant une valeur nominale de 1 cent US (USD 0,01) chacune, réservées pour être émises à une date ultérieure;

(d) un milliard neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent vingt-trois Dollars Américains et quatre-vingt-dix-huit Cents (USD 1.999.999.523,98) d'actions de Catégorie C1 ayant une valeur nominale de 1 cent US (USD 0,01) chacune, réservées pour être émises à une date ultérieure;

(e) un milliard neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent vingt-trois Dollars Américains et quatre-vingt-dix-huit Cents (USD 1.999.999.523,98) d'actions de Catégorie C2 ayant une valeur nominale de 1 cent US (USD 0,01) chacune, réservées pour être émises à une date ultérieure;

(f) un milliard neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent vingt-trois Dollars Américains et quatre-vingt-dix-huit Cents (USD 1.999.999.523,98) d'actions de Catégorie C3 ayant une valeur nominale de 1 cent US (USD 0,01) chacune, réservées pour être émises à une date ultérieure;

(g) un milliard neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille deux cent cinquante-quatre Dollars Américains et trente-trois Cents (USD 1.999.995.254,33) d'actions de Catégorie D1 ayant une valeur nominale de 1 cent US (USD 0,01) chacune, réservées pour être émises à une date ultérieure;

(h) un milliard neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille deux cent cinquante-quatre Dollars Américains et trente-trois Cents (USD 1.999.995.254,33) d'actions de Catégorie D2 ayant une valeur nominale de 1 cent US (USD 0,01) chacune, réservées pour être émises à une date ultérieure; et

(i) un milliard neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille deux cent cinquante-quatre Dollars Américains et trente-trois Cents (USD 1.999.995.254,33) d'actions de Catégorie D3 ayant une valeur nominale de 1 cent US (USD 0,01) chacune, réservées pour être émises à une date ultérieure.

6.2.2 Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le capital social autorisé conformément au présent article 5.2, l'Associé Commandité est autorisé par les présentes à émettre des actions, à accorder des options de souscription des actions et d'émettre tout autre titre convertible en actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires existants de souscrire les nouvelles actions à émettre, sauf autrement spécifié dans un pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu à un moment donné, parmi, entre autre, les actionnaires. L'Associé Commandité pourra déléguer à tout directeur ou responsable de la société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée, la mission d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements effectués pour les nouvelles actions émises en contrepartie desdites augmentations de capital. A l'issue de chaque augmentation de capital réalisée conformément aux dispositions légales par l'Associé Commandité, le présent article sera mis à jour. En complément du capital social souscrit, un compte de prime d'émission sera créé par catégorie d'actions, qui sera destiné à recevoir les primes d'émission payées pour chacune des actions de cette catégorie en complément de sa valeur nominale.

6.2.3 Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts, pour une période qui, à chaque fois, ne peut dépasser cinq (5) ans.

6.2.4 Le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions requises pour une modification des présents statuts.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 2.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la même date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. DOBRZENSKY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 avril 2013. Relation: LAC/2013/15408. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

Référence de publication: 2013052816/454.

(130064166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

SunEd Reserve Luxco Parent III, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.316.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 15 avril 2013

1. Monsieur Daren SCHNEIDER, administrateur de sociétés, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 21 novembre 1968, demeurant professionnellement à CT 06830 Greenwich (Etats-Unis d'Amérique), 1, Lafayette Place, a été nommé comme gérant de type A pour une durée indéterminée.

2. Le nombre de gérants a été augmenté de 5 (cinq) à 6 (six).

Luxembourg, le 24.04.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SunEd Reserve Luxco Parent III

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013052988/16.

(130064853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Iven Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.777.

STATUTES

In the year two thousand and thirteenth, on the ninth day of April.

Before the undersigned Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 46448, here represented by Mr Vincent van den Brink, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as shareholder or with any person or entity which may become shareholder of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Iven Holding S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other

companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of

managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of shareholders. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be shareholder.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholder(s) at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each shareholder may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 35 of the Law of 19 December 2002 on the register of commerce and companies and accounting and annual accounts, as amended, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of shareholders, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2013.

Subscription and Payment

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about nine hundred euros (EUR 900.-).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

Is appointed as manager for an undetermined duration, Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9098.

2) The Company shall have its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le neuvième jour d'avril.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46448, ici représentée par Monsieur Vincent van den Brink, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Iven Holding S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles et effectuer toutes transactions dans le domaine immobilier ou relatives à des bien immobiliers.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles qui peuvent être ou qui sont conformes aux paragraphes mentionnés ci-dessus dans cet Article.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la

nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille)) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 35 de la loi de 19 Décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés, ainsi que la comptabilité et les comptes annuels, telle que modifiée, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder

le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prénommée, a souscrit un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9098.

2) Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: V. VAN DEN BRINK, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 12 avril 2013. Relation: DIE/2013/4785. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 23 avril 2013.

Référence de publication: 2013052724/407.

(130064562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Prolex Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 113.418.

—
Procès-verbal du conseil d'administration du 1^{er} novembre 2012

Résolution unique

Le siège social de la société est transféré de L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt avec effet immédiat.

Référence de publication: 2013052938/11.

(130064940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Philanthropia S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 155.899.

—
Résolution prise par l'actionnaire unique le 23 avril 2013

Il est pris acte du changement de dénomination sociale du commissaire aux comptes, lequel s'appelle dorénavant AUXILIAIRE DES PME S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PHILANTHROPIA S.A.

LG@VOCATS

Mandataire

Référence de publication: 2013052928/14.

(130065030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

SunEd Reserve Luxco Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.920.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 15 avril 2013

1. Monsieur Daren SCHNEIDER, administrateur de sociétés, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 21 novembre 1968, demeurant professionnellement à CT 06830 Greenwich (Etats-Unis d'Amérique), 1, Lafayette Place, a été nommé comme gérant de type A pour une durée indéterminée.

2. Le nombre de gérants a été augmenté de 5 (cinq) à 6 (six).

Luxembourg, le 24.04.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SunEd Reserve Luxco Holdings

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013052984/16.

(130064854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

SunEd Reserve Luxco Parent, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.951.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 15 avril 2013

1. Monsieur Daren SCHNEIDER, administrateur de sociétés, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 21 novembre 1968, demeurant professionnellement à CT 06830 Greenwich (Etats-Unis d'Amérique), 1, Lafayette Place, a été nommé comme gérant de type A pour une durée indéterminée.

2. Le nombre de gérants a été augmenté de 5 (cinq) à 6 (six).

Luxembourg, le 24.04.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SunEd Reserve Luxco Parent

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013052986/16.

(130064575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

PSME-Promotion of Small and Medium Sized Economy, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 88.896.

L'assemblée générale statutaire tenue en date du 23 avril 2013 a décidé de réélire dans leur fonction respective:

- M. Frédéric Gardeur, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, comme administrateur;

- Mme Laëtitia Jolival, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, comme administrateur;

- Mme Séverine Lambert, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, comme administrateur;

- Fin-Contrôle S.A., avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42230, comme commissaire aux comptes;

jusqu'à l'assemblée générale statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Il résulte également de résolutions prises par le conseil d'administration à la même date que M. Frédéric Gardeur a été nommé président du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013052941/22.

(130064608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Souf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 104.940.

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg que le siège social de Souf S.A. a été transféré avec effet au 25 février 2013 à l'adresse suivante:

L-2210 Luxembourg, 38 boulevard Napoléon 1^{er}

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2013.

Pour Souf S.A.

Référence de publication: 2013052978/13.

(130064630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Ipsotx Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 158.007.

RECTIFICATIF

L'an deux mil treize, le trois avril.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

ISOTX (CYPRUS) Limited, une société ayant son siège social à Kostaki Pantelidi, 1, Kolokasides Building, 3rd floor, P.C. 1010, Nicosia, Cyprus, HE 230723, (L'"Associée Unique"),

ici représentée par Monsieur Manuel Ribeiro Da Costa, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 26 décembre 2012.

La dite procuration est restée annexée à l'acte dont question ci-après.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'elle est la seule et unique associée actuelle de la société Ipsotx S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 23 décembre 2010, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 581 du 29 mars 2011 (la «Société»); les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 28 décembre 2012, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 742 du 27 mars 2013;

- que lors de ladite assemblée du 28 décembre 2012, il s'est glissé une erreur matérielle dans la version anglaise de l'acte, dans la rédaction de la troisième résolution modifiant l'article 6 des statuts;

- qu'en conséquence l'Associée Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

En conséquence de l'exposé préliminaire, l'Associée Unique décide qu'il y a lieu de lire le premier paragraphe de l'article 6 comme suit:

" **Art. 6. (First paragraph).** The Company's corporate capital is fixed at sixteen thousand five hundred eighty-two US DOLLARS and fifty cents (USD 16,582.50) represented by FIVE HUNDRED (500) shares with no par value, all subscribed and fully paid-up".

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide encore d'apporter les rectifications partout où il appartiendra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Ribeiro Da Costa, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 avril 2013. Relation: LAC/2013/16019. Reçu douze euros (EUR 12,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

Référence de publication: 2013052721/41.

(130064651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Tcar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.605.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 22 mars 2013

1. Monsieur Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat de gérant A.

2. Monsieur Davy TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né le 28 octobre 1986 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte a été nommé gérant A, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 23.04.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Tcar S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013053042/16.

(130064846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Touf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 104.941.

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg que le siège social de Touf S.A. a été transféré avec effet au 25 février 2013 à l'adresse suivante:

L-2210 Luxembourg, 38 boulevard Napoléon 1^{er}

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2013.

Pour Touf S.A.

Référence de publication: 2013053050/13.

(130064629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Bulvano Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 169.501.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Bulvano Luxembourg S.A. tenue le 16 avril 2013 à 14.00 heures au siège de la société

L'assemblée générale décide de nommer

- Monsieur Christian SALEZ, né le 20 juillet 1966 à Wilrijk (B) et demeurant à B-2900 Schoten, Struikenlei 9,
 - la société INDESA PRIVATE EQUITY I BVBA, inscrite au Registre de Commerce de l'Economie Bruxelles sous le numéro 0848.910.742, avec siège social à B-2800 Malines, Blarenberglaan 6,
- en tant qu'administrateurs de la société.

Les administrateurs sont nommés pour une durée expirant le jour de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2017.

Est nommé en tant que délégué à la gestion journalière pour une durée indéterminée Monsieur Christian SALEZ, prénommé.

Est confirmé en tant qu'administrateur et délégué à la gestion journalière Monsieur Michel Adriaens, résidant professionnellement à Oude Baan n°4, 2520 Oelegem, Belgique.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs et, en cas d'administrateur unique, par sa seule signature. En ce qui concerne les affaires relevant de la gestion journalière de la Société, la Société sera engagée par la seule signature du délégué à la gestion journalière titulaire de l'autorisation d'établissement.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2013052457/25.

(130064638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Alliance D. & D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg, «Centre 2000».

R.C.S. Luxembourg B 123.600.

RECTIFICATIF

L'an deux mille treize, le vingt-cinq mars.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné. S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de ALLIANCE D. & D. SA avec siège social à L-3313 Bergem, 95, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 123 600, constituée suivant acte Jean SECKLER de Junglinster du 21 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 399 du 19 mars 2007.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Djilali SEKKOUM, chef d'équipe, demeurant à Thionville (France), qui désigne comme secrétaire Muriel LEHMANN, employée privée, demeurant à Hayange (France).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Bilal YILDIRIM, gérant de société, demeurant à Vaudreching (France).

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social.
2. Adaptation du premier alinéa de l'article 2 des statuts
3. Acceptation de la démission de deux administrateurs, respectivement de l'administrateur-délégué et décharge.
4. Nomination de deux nouveaux administrateurs.
5. Prorogation du mandat du commissaire aux comptes.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

Elle transfère le siège social de Bergem à Livange.

Deuxième résolution

Elle modifie le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Roeser. ..."

Troisième résolution

Elle fixe l'adresse de la Société à L-3378 Livange, "Centre 2000", rue de Bettembourg.

Quatrième résolution

Elle accepte les démissions de Oktay DENIZ, gérant d'entreprise, né à Boulay/Moselle (France), le 29 septembre 1977, demeurant à F-57320 Bouzonville, 60, rue de la République et de Murat DENIZ, chef d'atelier, né à Ortakoy (Turquie), le 20 décembre 1947, demeurant à F-57320 Bouzonville, 5, rue Mozart de leurs fonctions d'administrateurs, respectivement de ses fonctions d'administrateur-délégué pour le premier et leur donne décharge quant à l'exécution de leur mandat.

Cinquième résolution

Elle nomme aux fonctions d'administrateurs:

1.- Abdurrahman YILDIRIM, chef d'équipe, né à Ortakoy (Turquie), le 4 juillet 1980, demeurant à F-57320 Bouzonville, 41, rue Saint Paul;

2.- Djilali SEKKOUM, chef d'équipe, né à Ech Cheliff (Algérie), le 21 novembre 1972, demeurant à F-57100 Thionville, 11, Promenade Leclerc.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2018.

Elle proroge le mandat du troisième administrateur Bilal YILDIRIM, gérant de société, né à Ortakoy (Turquie) le 20 août 1972 et demeurant à F-57320 Vaudreching, 9, rue des Prés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2018.

Sixième résolution

Elle accepte la démission de Jean GREFF, expert-comptable agréé, né à Forbach/Moselle (France), le 19 août 1957, demeurant à F-57600 Forbach, 141, rue Nationale de ses fonctions de commissaire aux comptes et lui donne décharge quant à l'exécution de son mandat.

Septième résolution

Elle nomme aux fonctions de commissaire aux comptes la société à responsabilité limitée FIDES avec siège social à F-57140 Woippy, 72C, route de Thionville, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Metz/Moselle (France) sous le numéro 2002 B 363.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2018.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Sekkoum, Lehmann, Yildirim et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 9 avril 2013. Relation EAC/2013/4654. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

Référence de publication: 2013052413/73.

(130064965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Apexco S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 82.732.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 2013: -

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la démission de FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la nomination de FIDUCIAIRE SEVE S.A. ayant son siège social 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg n°RCS Luxembourg B 82421 en tant que Commissaire aux Comptes en remplacement de FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Pour APEXCO S.A.

Référence de publication: 2013052427/17.

(130064825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Batisco Financing and Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.481.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 17 avril 2013

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2. Monsieur Ronald VAN DER LUGT, administrateur de sociétés, né à Voorburg (Pays-Bas), le 4 août 1954, demeurant à Franselei, 21, 2950 Kapellen (Belgique), a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

3. Le nombre d'administrateurs a été augmenté de trois (3) à quatre (4).

Luxembourg, le 24.4.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BATISCO FINANCING AND TRADING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013052462/18.

(130065008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Aircraft Sales and Lease S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 70.761.

Extrait de la résolution prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 Décembre 2012

1. La démission de Monsieur Jolivet Jean-Marie de son poste d'administrateur est acceptée.

2. La démission de Monsieur Jolivet Jean-Marie de son poste d'administrateur délégué est acceptée.

Pour extrait sincère et conforme

AIRCRAFT SALES AND LEASE S.A.

Référence de publication: 2013052407/12.

(130064928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Agri Eco Land S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A, route d'Eselsborn.
R.C.S. Luxembourg B 175.253.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'unique actionnaire en date du 24 avril 2013 que Monsieur Atlan Gökçe, demeurant à B-1030 Schaerbeek, Chaussée de Helmet 160, remplace jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018 l'administrateur révoqué Monsieur Albert Delhay, demeurant à B-4219 Wasseiges, 20, route de Merdorp.

Luxembourg, le 24 avril 2013.

Référence de publication: 2013052404/12.

(130064759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Tavion Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Mamer/Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 169.240.

En date du 8 avril 2013, la société Akuo Energy International (anc. Palaos S.à r.l.) a acquis 100% des parts sociales de la Société et est donc maintenant l'associé unique de la Société.

Pour TAVION Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2013053054/11.

(130064673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Bell Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 106.018.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 23 avril 2013 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de M. Koen LOZIE, M. Joseph WINANDY et de nommer la société JALYNE S.A., 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par M. Jacques BONNIER, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, au poste d'administrateur.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler au poste de Commissaire aux Comptes la société THE CLOVER, Société Anonyme, ayant son siège social au L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon;

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2013.

Pour copie certifiée conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013054548/19.

(130067274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Community Investing Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 146.340.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COMMUNITY INVESTING FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013054590/11.

(130067031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Commodity Trade Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 79.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013054589/11.

(130067211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

C.O.F., Société Civile Immobilière, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg E 5.060.

STATUTS

L'an deux mille treize, le 15 avril 2013.

Entre:

Monsieur Charles UNSEN, avocat à la Cour, demeurant à L-5254 Sandweiler, 16, rue Batty Weber et

Monsieur Olivier UNSEN, avocat à la Cour, demeurant à L-5318 Contem, 7, rue Beau-Soleil et

Madame Fabienne GARY, avocat à la Cour, demeurant à L-3322 Bivange, 12, rue Léon Maroldt,

Il est constitué par les présentes une société civile immobilière régie par le Code civil et les présents statuts.

I. Dénomination, Objet Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé entre les associés ci-avant une société civile immobilière qui prend la dénomination de C.O.F., Société Civile Immobilière.

Art. 2. La société a pour objet, pour son propre compte, l'acquisition, la vente, la mise en valeur, la gestion et/ou la location des immeubles qu'elle pourrait détenir ou acquérir, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement, avec toutes activités s'il y a lieu à condition qu'elles soient civiles et non commerciales.

La société de la même manière pourra être porteur de parts d'autres sociétés civiles immobilières luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet similaire ou permettant la jouissance des immeubles sociaux en totalité ou par fractions correspondantes à des parts sociales.

La société pourra effectuer tout placement immobilier ou mobilier, contracter tout emprunt, avec ou sans affectation hypothécaire, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, se porter caution ou garant pour le compte de tiers.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à L-1611 Luxembourg, I, Avenue de la Gare. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision unanime des associés.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

II. Apports, Capital Social, Transmission des parts, Responsabilité des associés

Art. 5. Le capital est fixé à 1.000.- EUR (mille euros) représenté par cent (100) parts de 100.- EUR (cents euros chacune). Ces parts sociales sont souscrites comme suit:

1) Monsieur Charles UNSEN	34
2) Monsieur Olivier UNSEN	51
3) Madame Fabienne GARY	15
Total: cent parts sociales	100

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des apports en espèces, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas de décès, au conjoint de l'associé, le partenaire au sens de loi du 9 juillet 2004 telle que modifiée de l'associé et à des ascendants et descendants en ligne directe.

Art. 7. La cession des parts sociales entre vifs et leur transmission pour cause de mort n'est soumise à aucune restriction, si elle a lieu au profit d'un associé ou d'un des tiers énumérés à l'article 6.

En cas de cession de parts sociales entre vifs à des personnes non-associées, les autres associés ont un droit de préemption qui s'exercera de la façon suivante:

L'associé qui se propose de céder tout ou partie de ses parts sociales à une personne non-associée doit préalablement informer, par lettre recommandée, les autres associés du prix de cession, des modalités de son paiement et du nom du ou des cessionnaires éventuels. Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée.

L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer l'associé cédant, par lettre recommandée, endéans le mois de la réception de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Le droit de préemption s'exerce sur base des conditions contenues dans l'information de la cession.

Pour le cas où aucun des co-associés n'exercerait son droit de préemption, ils s'engagent soit à racheter conjointement les parts sociales offertes à la cession dans la proportion de leurs droits, soit à proposer conjointement un tiers acquéreur desdites parts.

Faute de rachat conjoint ou de proposition d'un tiers acquéreur endéans le mois suivant l'expiration du délai de préemption, la cession envisagée par le cédant peut intervenir librement aux conditions convenues.

En cas de cession projetée à titre gratuit, le droit de préemption s'exercera pour un prix de rachat calculé sur base d'un rapport d'expertise convenu entre parties ou ordonné en justice.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la Société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Art. 10. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs de ses associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé décédé.

Les héritiers, ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions collectives des associés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les co-propriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

III. Gérance, Année sociale, Assemblées

Art. 11. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés décidant à la majorité simple des voix présentes ou représentées.

L'assemblée fixe la durée de leur mandat.

Art. 12. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet. Le ou les gérants ont tous les pouvoirs non réservés expressément par les statuts à l'assemblée générale.

Le ou les gérants peuvent acheter ou vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques.

Ils administrent les biens de la Société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et de toutes administrations, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le temps et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables, ils touchent les sommes dues à la Société à tel titre et pour telles cause que ce soit, ils paient toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils réglementent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant. Ils autorisent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescement et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés, ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils représentent la Société en justice.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

Art. 13. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la Société.

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui termine au 31 décembre 2013.

Art. 15. Les assemblées des associés sont convoquées par un ou plusieurs gérants, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, moyennant lettre recommandée à la poste avec un préavis de 5 jours francs au moins et indication de l'ordre du jour dans les convocations.

L'assemblée doit également être convoquée par le ou les gérants dans la quinzaine de la réception de la demande et dans les mêmes formes que ci-dessus, lorsqu'un ou plusieurs associés possédant au moins 10 % (dix pour cent) du capital social en font la demande par lettre recommandée en indiquant l'ordre du jour de l'assemblée.

Art. 16. Les associés se réunissent chaque année en assemblée endéans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 17. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé ou par un tiers en le nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire). Les associés sont également autorisés à participer à une assemblée générale des associés par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue par tout moyen de communication approprié.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente ses parts sans limitation.

Art. 18. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

Art. 19. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, qu'elle qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts sont prises à l'unanimité.

IV. Dissolution, Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, l'assemblée générale règle sur la proposition du/des gérants le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Art. 21. La Société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs des associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers et représentants de l'associé ou des associés décédés.

De même, l'interdiction, la déconfiture, la faillite ou la liquidation judiciaire d'un ou de plusieurs des associés ne mettront point fin à la Société, celle-ci continuera entre les autres associés à l'exclusion de l'associé ou des associés en état d'interdiction, de déconfiture, de faillite ou de liquidation judiciaire.

La révocation d'un ou de plusieurs gérants n'entraînera pas la dissolution de la Société.

V. Disposition générale

Art. 22. Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé.

Réunion en Assemblée Générale

Et à l'instant, les soussignés se sont réunis en assemblée générale et, à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur Olivier UNSEN et Madame Fabienne GARY sont nommés gérants pour une durée indéterminée. Ils auront tous les pouvoirs prévus au point III. des statuts. La Société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

2. Le siège social est établi à L-1611 Luxembourg, 1, Avenue de la Gare.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait en trois originaux à Luxembourg, le 15.04.2013.

Charles UNSEN / Olivier UNSEN /
Fabienne GARY.

Référence de publication: 2013053246/140.

(130065270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

WESTVACO Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 75.342.075,00.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 1, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 82.110.

I. Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 février 2013

4^{ème} Résolution:

L'Associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur Romain Thillens et de Monsieur Dominique Ransquin de leur mandat de gérants de la société Westvaco Luxembourg S.à r.l. avec effet immédiat.

En remplacement, l'Associé unique décide de nommer, avec même effet, Madame Cornelia Mettlen, ayant son adresse professionnelle à 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen et Madame Brigitte Denis, ayant son adresse professionnelle à 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen comme nouveaux gérants de la catégorie B de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WESTVACO LUXEMBOURG S.A.R.L.

Référence de publication: 2013053093/17.

(130065039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Tesla, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 176.763.

STATUTS

L'an deux mil treize, le huit avril.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Marc Wagner, consultant, né à Esch/Alzette, le 18 juin 1976, demeurant à L-6691 Moersdorf, 7, op d'Dei-welskopp.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite, et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «TESLA».

Art. 2.

2.1. Le siège de la Société est établi à Grass. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

2.2. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

2.3. La Société est autorisée à établir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le conseil économique consistant dans la prestation, à titre professionnel, de services et de conseils en matière micro- et macro-économique ainsi qu'en gestion d'entreprise et toutes prestations de services annexes ou complémentaires, se rattachant directement à la profession de conseiller économique.

Elle pourra acquérir, vendre, gérer et mettre en valeur tous biens immeubles pour compte propre.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

De manière générale, elle pourra effectuer toutes opérations financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- €), divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25.- €) chacune.

5.2. La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des fonds distribuables suffisants à cet effet.

5.3. En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes parts sociales que la Société peut racheter à son/ses associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale ou à d'autres réserves.

5.4. La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

5.5. Tout transfert de parts sociales doit être constaté par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable à la Société ou aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi et l'article 1690 du Code Civil.

5.6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. L'associé unique est libre de céder ses parts.

En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale des autres associés représentant au moins les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'associé unique ou d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la Société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale**Art. 9.**

9.1. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés, qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

9.2. A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

9.3. Les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale des associés tombent dans la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

9.4. Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

9.5. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Art. 10. Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demanderesse ou comme défenderesse, sera géré au nom de la Société par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance représenté par le gérant délégué à cet effet.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés. Les décisions de l'associé unique prises dans ce domaine sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès verbal ou établis par écrit. Ceci ne vise pas les opérations courantes conclues dans les conditions normales.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le ratio du capital social prévu par la loi.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 15. Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance justifiant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des statuts.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 18. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Toutes les parts ont été souscrites et intégralement libérées en espèces par l'associé unique, Monsieur Marc Wagner, consultant, demeurant à L-6691 Moersdorf, 7, op d'Deiwelskopp. de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant moyennant certificat bancaire.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 1.050,- EUR.

Décisions de l'Associé Unique

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Marc Wagner, préqualifié.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Wagner, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 avril 2013. Relation: LAC/2013/17306. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 23 avril 2013.

Référence de publication: 2013053059/145.

(130064340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Transcom Worldwide Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 165.148.

—
EXTRAIT

En date du 19 avril 2013, l'associé unique de la Société, Transcom Worldwide S.A., une société anonyme avec siège social à 45, rue des Scillas, L-2529 Luxembourg a adopté les résolutions suivantes:

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Marcus Süllmann de son mandat de gérant de la société avec effet immédiat.

L'associé unique reconnaît que le conseil de gérance se constitue comme suit:

- Monsieur Johan Eriksson; et
- Monsieur Mikael Larsson.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013053051/17.

(130064675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

TSAM (Overseas) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.559.

—
Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 15 avril 2013

L'associé unique de la Société décide:

1. d'acter la démission de M. Timothy Faber, né à Michigan, Etats-Unis, le 11 octobre 1961, ayant son adresse professionnelle au 3, Limited Parkway, USA-43230, Columbus, Ohio, en tant que gérant de catégorie A de la Société; et
2. de nommer Mme Kimberly Villena, née à Ohio, Etats-Unis, le 14 janvier 1972, ayant son adresse professionnelle au 3, Limited Parkway, USA-43230, Columbus, Ohio, comme nouveau gérant de catégorie A de la Société, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2013.

Mandataire

Référence de publication: 2013053072/18.

(130064677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

NOBIS Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 157, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 129.070.

—
Auszug aus den Resolutionen der ordentlichen Hauptversammlung vom 23. April 2013

Die Gesellschafter haben alle Verwaltungsratsmitglieder bis zum Ende der Hauptversammlung 2014 wie folgt wieder gewählt:

- a) Herrn Hanns Grad, Geschäftsleiter, geboren in Wolfratshausen, (Bundesrepublik Deutschland), am 10. April 1958, beruflich wohnhaft in L-1319 Luxembourg, 157, rue Cents als Verwaltungsratsmitglied der Klasse A;
- b) Herrn Torsten Heick, Geschäftsführer Private Banking HSH Nordbank AG, geboren in Hamburg, (Bundesrepublik Deutschland), am 9. November 1957, beruflich wohnhaft in D-20095 Hamburg, Gerhart-Hauptmann-Platz 50 als Verwaltungsratsmitglied der Klasse B und Vorsitzender des Verwaltungsrats;

c) Herr Roland Haller, geschäftsführender Direktor, geboren in Trier (Bundesrepublik Deutschland), am 2. September 1960, beruflich wohnhaft in L-1319 Luxembourg, 157, rue Cents, als Verwaltungsratsmitglied der Klasse C.

Sabine Hinz
Bevollmächtigte

Référence de publication: 2013052894/19.

(130065013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Agro-Espada International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 34.868.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 11 avril 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée AGRO ESPADA INTERNATIONAL s.à.r.l., dont le siège social à L-1370 Luxembourg, 16, rue Val Sainte Croix, a été dénoncé en date du 7 juillet 1995.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, premier juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Jonathan BURGER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 3 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Jonathan BURGER
Le liquidateur

Référence de publication: 2013053793/21.

(130066338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Fineurogest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 69.387.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013054014/9.

(130066223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Arche Associates, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 172.756.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Bertrange le 17 avril 2013 à 11 heures

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Frédéric OTTO, demeurant professionnellement au 37 avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Monsieur Rudy PAULET, demeurant professionnellement au 37 avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg et Monsieur Didier Ben Sadoun, domicilié professionnellement au 37 avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2019.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL Luxembourg Sàrl, avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2019.

Extrait sincère et conforme des décisions circulaires du conseil d'administration adoptées le 17 avril 2013

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Frédéric OTTO demeurant professionnellement au 37 avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommé en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément à l'Article 12.1 des Statuts de la Société.

En qualité de Président, Monsieur Frédéric OTTO aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société.

Bertrange, le 17 avril 2013.

Pour ARCHE ASSOCIATES

Référence de publication: 2013053772/24.

(130065908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

GMT Global Multi-Strategy, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.500,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 130.210.

—
Extrait des décisions de l'associé unique du 31 janvier 2013:

L'associé unique:

- décide de nommer les Gérants suivants pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013:

* Monsieur Thierry ROUSSEL, Gérant,

* Monsieur David ARNAUD, Gérant

- décide de nommer PricewaterhouseCoopers en tant que réviseur d'entreprises agréé pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

A l'issue de ces décisions, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

- Monsieur Thierry ROUSSEL, 10, Chemin de Joran, CH-1260 Nyon

- Monsieur David ARNAUD, 6A, Chemin de Joran, CH-1260 Nyon.

Réviseur d'entreprises agréé:

- PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L – 1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Référence de publication: 2013054055/21.

(130066003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Credit Suisse Fund of Funds SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 131.403.

—
Le bilan au 31 octobre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.

Jacqueline Siebenaller / Fernand Schaus

Director / Director

Référence de publication: 2013053952/13.

(130065928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Golden Recovery S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 74.926.

—
Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2013

sont réélus administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Freddy Bracke,

- COBELFRET INTERNATIONAL S.A. avec comme représentant permanent Madame Anne-Marie Grieder

sont réélus administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Michel Jadot,

- CLdN COBELFRET S.A. avec comme représentant permanent Monsieur Alexis Vermast

est réélu commissaire aux comptes:

- Nicole Baeyens

Tous les mandats viendront à échéance à l'assemblée générale statutaire de 2014.

CERTIFIÉ CONFORME

Michel Jadot / Freddy Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013052661/20.

(130065023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Global-Pack S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.659.

Monsieur Ludovic CONVERT: Gérant unique & Associé spécifie son changement d'adresse:

103, Domaine des Clefs

F-01960 Saint Andre sur vieux -Jonc

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013052654/11.

(130064609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Gai Mattiolo Fashion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 59, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 98.266.

Il résulte de deux lettres recommandées adressées à la société en date du 19 avril 2013 que Monsieur Joé Wollmering et Monsieur Yves Disiviscour ont démissionné en tant qu'administrateurs de la société avec effet au 22 mai 2013.

Référence de publication: 2013052636/9.

(130064973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Hampshire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 107.411.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 15 avril 2013

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2017:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy HORNICK, administrateur démissionnaire.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2017:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013054070/21.

(130066519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

R.E.M Investment, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 160.494.

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales de la société conclu en date du 17 avril 2013 que Namibor Ltd. vend 345'000 parts sociales qu'il détient dans la société à Orlux Holding AG, ayant son siège social Voralbergerstrasse, 7, 9486 Schaanwald, Liechtenstein, et enregistré au registre de commerce du Liechtenstein sous le numéro FL-0002.453.699-1 avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013052949/13.

(130064787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

AXA Assurances Vie Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1479 Luxembourg, 1, place de l'Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 53.467.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu le 05 février 2013 au siège social de la société

Cooptation d'un nouvel administrateur suite à la démission de Madame Elisabetta Bertolotti

Le conseil d'administration propose la cooptation de Monsieur Tanguy Verkaeren au poste d'administrateur à la date du 5 février 2013 en remplacement de Madame Elisabetta Bertolotti qui a remis sa démission de son poste d'administratrice en date du 6 décembre 2012.

Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de coopter en tant qu'administrateur, Monsieur Tanguy Verkaeren, né le 4 octobre 1976, demeurant professionnellement à AXA GIE, F-75008 PARIS, 21 Avenue Matignon en remplacement de Madame Elisabetta Bertolotti, administratrice démissionnaire en date du 6 décembre 2012. Cette cooptation a lieu à la date du 5 février 2013 pour toute la durée du mandat de sa prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2013. Cette cooptation devra faire l'objet d'une décision par la prochaine assemblée générale ordinaire de 2013.

L'adresse privée de Monsieur André Prum, Administrateur est: 17, Bridelknupp, L-8135 Bridel.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 24/04/2013.

Référence de publication: 2013053832/21.

(130066376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Virida Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.550,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 173.868.

In the year two thousand and thirteen, on the ninth day of the month of April.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Zabka Polska Sp. z o.o., a limited liability company incorporated under the laws of Poland, with registered address at ul. Ogrodowa 12, 61-821 Poznan, Poland and registered with the National Court Register under number KRS 0000367032 (the "Sole Shareholder"),

represented by Mrs. Claire Havet, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares that it is the Sole Shareholder of Virida Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 11-13 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173.868, incorporated by a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, dated 5 December 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 311 dated 8 February 2013 (the "Articles of Association").

The appearing party, duly represented, has acknowledged to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of fifty euro (EUR 50.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into two hundred and fifty (250) shares, with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each, to an amount of twelve thousand five hundred and fifty euro (EUR 12,550.-) divided into two hundred and fifty one (251) shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each.

2. To issue one (1) share of the Company so as to raise the number of shares of the Company from two hundred and fifty (250) shares to two hundred and fifty one (251) shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription and full payment of one (1) share of the Company with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) and a share premium of one million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and fifty euro (EUR 1,999,950.-) by the Sole Shareholder, by a contribution in kind consisting of a receivable held by the Sole Shareholder against the Company and valued at two million euro (EUR 2,000,000.-).

4. To amend article 5 paragraph 1 of the Company's articles of association so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 and 2 above.

5. Miscellaneous.

The appearing party, duly represented, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of fifty euro (EUR 50.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into two hundred and fifty (250) shares, with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each, to an amount of twelve thousand five hundred and fifty euro (EUR 12,550.-) divided into two hundred and fifty one (251) shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to issue one (1) share of the Company so as to raise the number of shares of the Company from two hundred and fifty (250) shares to two hundred and fifty one (251) shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder on the proposed capital increase and to accept the following subscription:

Subscription/Payment

Thereupon, now appears Mrs. Claire Havet, prenamed, acting in her capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the Sole Shareholder, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder to one (1) share of the Company with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) and to make payment in full for such new share plus a share premium of one million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and fifty euro (EUR 1,999,950.-) by means of a contribution in kind consisting of a receivable held against the Company and valued at two million euro (EUR 2,000,000.-) (the "Contribution in Kind").

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, declared that it is the sole owner of the Contribution in Kind and that there exist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further declares that the value of the Contribution in Kind has been certified at two million euro (EUR 2,000,000.-) in a declaration of contribution signed by the representative of the Sole Shareholder. The value of the Contribution in Kind has been further confirmed in a declaration of recipient signed by the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend article 5 paragraph 1 of the Company's articles of association, which shall forthwith read as follows:

Art. 5. Share Capital. (Paragraph 1). "The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred and fifty euro (EUR 12.550.-), divided into two hundred and fifty one (251) shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each".

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately two thousand six hundred fifty Euro (EUR 2,650.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons' proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons' proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le neuf avril.

Par-devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Zabka Polska Sp. z o.o., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois Polonaises, ayant son siège social à ul. Ogrodowa 12, 61-821 Poznan, Pologne et enregistrée auprès du Registre de la Cour Nationale sous le numéro KRS 0000367032 (T'Associé Unique")

représentée par Mlle. Claire Havet, avocat, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration, après avoir été signée et paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

Le comparant déclare être l'associé unique de Virida Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 11-13 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.868, constituée d'après un acte de Maître Léonie Grethen, notaire demeurant à Luxembourg, en date du 5 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 311 en date du 8 février 2013 (les "Statuts").

Le comparant, dûment représenté, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de cinquante euro (EUR 50,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euro (EUR 50,-) chacune à douze mille cinq cent cinquante euro (EUR 12.550,-) divisé en deux cent cinquante et une (251) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euro (EUR 50,-) chacune.

2. Emission d'une (1) part sociale de la Société afin d'augmenter le nombre de parts sociales de la Société de deux cent cinquante (250) parts sociales à deux cent cinquante et une (251) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euro (EUR 50,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes à partir du jour de la décision de l'Associé Unique sur l'augmentation de capital sociale proposée.

3. Acceptation de la souscription d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de cinquante (EUR 50,-) et le paiement intégral de cette part sociale ainsi qu'une prime d'émission d'un montant d'un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante euro (EUR 1.999.950,-) par l'Associé Unique, par un apport en nature consistant en une créance détenue contre la Société d'un montant total de deux millions euro (EUR 2.000.000,-).

4. Modification de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1. et 2. ci-dessus.

5. Divers.

Le comparant, dûment représenté, a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de cinquante euro (EUR 50,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euro (EUR 50,-) chacune à douze mille cinq cent cinquante euro (EUR 12.550,-) divisé en deux cent cinquante et une (251) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euro (EUR 50,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'émettre une (1) part sociale de la Société afin d'augmenter le nombre de parts sociales de la Société de deux cent cinquante (250) parts sociales à deux cent cinquante et une (251) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euro (EUR 50,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, et d'accepter la souscription suivante:

Souscription/Paiement

Ensuite, a comparu Mlle. Claire Havet, susmentionnée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de l'Associé Unique, susmentionné, à une (1) nouvelle part sociale de la Société, avec une valeur nominale de cinquante euro (EUR 50,-), et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales, en plus d'une prime d'émission d'un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante euro

(EUR 1.999.950,-) par apport en nature consistant en une créance détenue par l'Associé Unique à l'encontre de la Société d'un montant total de deux millions euro (EUR 2.000.000,-) ("Apport en Nature").

L'Associé Unique, pré-mentionné, représenté par son mandataire dûment autorisé, déclare être l'unique bénéficiaire et créancier quant à l'Apport en Nature, qu'il n'existe aucune restriction quant à son libre transfert et qu'il s'agit d'une créance certaine, liquide et exigible et que des instructions valables ont été données pour réaliser toutes les notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature à la Société.

L'Associé Unique, pré-mentionné, représenté par son mandataire dûment autorisé, déclare que la valeur de l'Apport en Nature a été certifié deux millions euro (EUR 2.000.000,-), ce qui est au moins égale à la valeur de l'action nouvelle à émettre majorée de la Prime d'Emission dans une déclaration d'apport signée par le représentant de l'Associé Unique. La valeur de l'Apport en Nature a été confirmée dans une déclaration de la société bénéficiaire signée par la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Capital Social. (Paragraphe 1).

" **Art. 5. Capital Social.** le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent cinquante euros (EUR 12.550,-) représenté par deux cent cinquante et une (251) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euro (EUR 50,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement deux mille six cent cinquante Euro (EUR 2.650,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Havet, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 avril 2013. Relation: LAC/2013/16533. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2013.

Référence de publication: 2013053084/174.

(130064168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Constral International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 36.380.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 11 avril 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée CONSTRAL INTERNATIONAL s.à.r.l., dont le siège social à L-1370 Luxembourg, 16, rue Val Sainte Croix, a été dénoncé en date du 7 juillet 1995.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, premier juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Jonathan BURGER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 3 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Jonathan BURGER
Le liquidateur

Référence de publication: 2013053945/21.

(130066345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

IMMOCHAN Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 100.824.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue dans les locaux de SGG, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg le 24 avril 2013 à 15 heures (en lieu et place du 17 juin 2013 à 11 heures selon disposition statutaire)

Résolution 4

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants pour un mandat d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014:

- M. Eric Deleplanque;
- Mme Magali Rohart;
- M. Franck Allard;
- M. Christian Poupard;
- M. Frédéric Perard;
- M. Georg Lasch.

Résolution 5

L'Assemblée décide de nommer PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, résidant au 400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg, RCS Luxembourg B65477, en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société, pour un mandat d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014, en remplacement de KPMG Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2013054102/23.

(130065927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Groupe Azur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 115.352.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 2 avril 2013

Troisième résolution

L'assemblée Générale, constatant que l'ensemble des mandats des administrateurs viennent à expiration, renouvelle, pour une durée de six années qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale tenue dans l'année 2019,

- Madame Marjorie GOLINVAUX, juriste, née le 24 août 1969 à Messancy (B) et demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 7 A rue de Glacis,
 - Madame Anne-Françoise FOUSS, employée, née le 13 novembre 1969 à Rocourt (B) et demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 7A rue de Glacis,
 - Monsieur Patrick WEINACHT, juriste, né le 19 décembre 1953 à Neuilly-sur-Seine (F) et demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 7A rue de Glacis,
- en tant qu'administrateurs.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013054061/21.

(130066081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Invista European RE Villeurbanne HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 118.700.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013054095/10.

(130065925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Gamay Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 164.409.

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par le Conseil de Gérance de la Société au siège social en date du 26 avril 2013, la décision de nommer un nouveau gérant.

Nom:	Astruc
Prenom(s):	Aurélié, Marie-Francine
Née le:	8 avril 1977 à Paris (14 ^e)
Adresse professionnelle:	9, allée Scheffer L-2520 Luxembourg
Date de nomination:	26 avril 2013
Durée:	indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 avril 2013.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Manfred Zisselsberger

Gérant

Référence de publication: 2013054023/23.

(130066331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

HoLo Engineering, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 81, rue du Golf.
R.C.S. Luxembourg B 176.794.

STATUTS

L'an deux mille treize, le onze avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Carlos DA COSTA GONCALVES, consultant informatique, né à Pompey (France) le 11 mai 1985, demeurant à L-1638 Senningerberg, 81, rue du Golf.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'établir ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Titre I^{er} .- Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "HoLo Engineering".

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Senningerberg. Il pourra être transféré par simple décision de la gérance à tout autre endroit de la commune du siège. La gérance pourra établir des sièges administratifs dans tout le Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'étude et la réalisation de projets informatiques, au profit d'entreprises et d'administrations publiques, ainsi que la commercialisation, la distribution, la vente et la consultance en matière de gestion

informatique, services informatiques, dont services internet, sécurité de l'infrastructure informatique, technologie informatique, software et hardware.

La société pourra prendre des participations dans toutes sociétés, établies au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, exerçant des activités similaires, complémentaires ou susceptibles de favoriser le développement de l'activité principale.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra enfin, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La société s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement conformément à la loi.

Titre II.- Capital - Parts sociales

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à la somme de vingt-cinq mille euros (€ 25.000.-), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune.

Art. 6. Chaque part confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices et dans l'actif social.

Titre III.- Cession de parts - Droit de préemption

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les trois mois à partir de la date de refus de cession à un non-associé.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. La non-exécution du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou par un acte sous seing privé.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la société ou acceptées par elle, soit par un acte authentique, soit par un acte sous seing privé, conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un ou de plusieurs associés.

Les cessions de parts à des non-associés en cas de décès, d'interdiction, de déconfiture ou de faillite de l'un des associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social appartenant aux survivants respectivement aux autres associés. Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises à des héritiers réservataires ou au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément, les associés restants possèdent un droit de préemption exercé suivant les termes de l'article sept ci-dessus.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts, aux règlements internes de la société et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Les héritiers, ayants droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre IV.- Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés et révocables par elle ad nutum.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La gérance déterminera toute structure de gestion et toutes délégations de signature ou pouvoirs spéciaux.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre V.- Surveillance

Art. 13. La surveillance et le contrôle des opérations sociales peuvent être confiés à un ou plusieurs commissaires, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe la durée de leur mandat et leur rémunération.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les opérations de la société. Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de tous les documents de la société.

Titre VI.- Assemblée d'associés

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Toutes les décisions collectives, autres que celles qui ont pour objet une modification des statuts, peuvent être prises par consultation écrite des associés.

Art. 15. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

Art. 16. L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement qu'autant qu'elle est composée d'un nombre d'associés représentant par eux-mêmes ou comme mandataires plus de la moitié du capital social, et aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle est adoptée par des associés représentant par eux-mêmes ou comme mandataires plus de la moitié du dit capital.

Si, pour une première convocation, l'assemblée ne réunit pas un nombre de parts sociales représentant plus de la moitié du capital, les associés sont convoqués de nouveau, par lettre recommandée, à huit jours d'intervalle à une seconde assemblée, qui est régulièrement constituée et délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Les décisions y sont prises à la majorité des votes émis.

Il ne peut être mis en délibération, à une seconde assemblée, que les propositions portées à l'ordre du jour de la première.

Titre VII.- Exercice social - Inventaire - Répartition

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent, conformément aux dispositions légales, un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, ainsi que les comptes annuels de la société.

Art. 19. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels. Il peut prendre copie des comptes annuels, à l'exception de l'inventaire.

Art. 20. Les produits de la société constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'Assemblée des associés.

Le ou les gérants peuvent verser des acomptes sur dividendes.

Titre VIII.- Dissolution - Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation se fera par les soins du ou des gérants ou de tout autre liquidateur, associé ou non, qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés. Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Titre IX.- Société unipersonnelle

Art. 22. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Titre X.- Divers

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts ou dans les règlements internes de la société, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Art. 24. Toutes les contestations qui pourraient s'élever pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation, entre les associés ou entre les associés et les gérants relativement aux affaires de la société, seront soumises obligatoirement à un arbitre ou à plusieurs arbitres, chaque partie ayant un intérêt distinct choisissant un arbitre.

Si le nombre des arbitres ainsi choisis est pair, et en cas de désaccord, les arbitres désigneront, d'un commun accord, un arbitre supplémentaire et les décisions seront prises à la majorité.

La décision majoritaire des arbitres sera obligatoire et sans recours. A défaut de nomination par l'une des parties d'un arbitre dans le mois suivant invitation lui adressée par lettre recommandée, la partie diligente aura recours à Monsieur le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière de référé qui nommera un arbitre.

Souscription

Les deux cent cinquante (250) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société ont toutes été souscrites par Monsieur Carlos DA COSTA GONCALVES, prénommé.

Ces parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (€ 25 000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra le temps à courir depuis le jour de la constitution de la société jusqu'au trente et un décembre deux mille treize.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations de toute nature qui incombent à la société en raison du présent acte, est estimé à la somme de mille cent euros (€ 1.100.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1) Est désigné comme gérant unique de la société, pour une durée indéterminée, Monsieur Carlos DA COSTA GONCALVES, préqualifié.

Le gérant dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Vis-à-vis des tiers, sauf délégation spéciale de pouvoirs, la société sera engagée sans limitation et en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

2) Le siège social est fixé à L-1638 Senningerberg, 81, rue du Golf.

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DA COSTA GONCALVES, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 15 avril 2013. Relation: CAP/2013/1318. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 23 avril 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013053757/178.

(130065265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

Euro VI (BC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 141.345.

Par résolutions prises en date du 28 mars 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Wendy Friedman DULMAN, avec adresse professionnelle au 9, West 57th Street, NY10019 New York, Etats-Unis, de son mandat de Gérant A, avec effet immédiat;
- nomination de Shari Verschell-Silverman, avec adresse professionnelle au 9, West 57th Street, 48th Floor, 10019 New York, Etats-Unis, au mandat de Gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013054000/15.

(130066193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

ING Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 6.041.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 22 avril 2013

Nominations statutaires

L'Assemblée prend acte de la démission de Messieurs Bernard COUCKE et Rik VANDENBERGHE de leur poste d'administrateur.

A l'unanimité, l'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Luc VERBEKEN, avec adresse professionnelle sise 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, comme nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Bernard COUCKE.

L'Assemblée décide de ne pas pourvoir ni supprimer le poste laissé vacant par M. Rik VANDENBERGHE.

L'Assemblée constate que les mandats d'administrateur de MM Philippe MASSET, Guy BENIADA, et Mme Colette DIERICK (tous trois avec adresse professionnelle sise 24, avenue Marnix, B-1000 Bruxelles), Luc VERBEKEN (avec adresse professionnelle sise 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg), Hubert CLASEN (avec adresse professionnelle sise 8 rue du Pont, L-6773 Grevenmacher), Robert DENNEWALD (avec adresse professionnelle sise rue des Chaux, L-5324 Contern), Paul MOUSEL (avec adresse professionnelle sise 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg), Alex SCHMITT (avec adresse professionnelle sise 22-24, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg), sont arrivés à leur terme et décide à l'unanimité, de les renouveler pour une nouvelle période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

D'autre part, l'assemblée renouvelle le mandat du Réviseur d'Entreprises, la société anonyme ERNST & YOUNG, Parc d'Activité Syrdall 7 à L-5365 Munsbach, pour une période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013054106/26.

(130066095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Paw Luxco I S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 159.477.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of March.

Before us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Paw Luxco I S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 159.477 (the "Company"), incorporated on 25 February 2011 pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1245 of 9 June 2011. The articles of incorporation of the Company have been amended on 2 August 2011 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2575 of 24 October 2011.

The meeting was opened at 5.30 p.m. with Mrs. Fanny Kindler, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr. Philipp Metzschke, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Mickaël Emeraux, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1 Decision to convert 1,679 class A 1 b shares in the Company into class A 1 a shares issued by the Company;

2 Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3 Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares were shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. The proxies of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

IV. That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

V. That the present meeting, representing the whole corporate capital, was regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First Resolution

The general meeting resolves to convert 1,679 class A 1 b shares in the Company into 1,679 class A 1 a shares issued by the Company, each with a par value of EUR 1.-.

Second Resolution

As a result of the above resolution, the general meeting resolves to amend article 6.1 first paragraph (share capital) of the articles of association, which shall now read as follows:

" **Art. 6.1. Share capital.** The Company has a share capital of two million five hundred and seventy thousand one euro (EUR 2,570,001) consisting of one (1) management share (the "Management Share") with a par value of one euro (EUR 1), five hundred and fifty-one thousand one hundred and eighty (551,180) class A 1 a shares with a par value of one euro (EUR 1) (the "Class A 1 a Shares"), twenty-seven thousand seventy (27,070) class A 1 b shares with a par value of one euro (EUR 1) (the "Class A 1 b Shares"), five hundred and seventy-eight thousand two hundred and fifty (578,250) class A 2 shares with a par value of one euro (EUR 1) (the "Class A 2 Shares"), five hundred and seventy-eight thousand two hundred and fifty (578,250) class A 3 shares with a par value of one euro (EUR 1) (the "Class A 3 Shares"), five hundred and seventy-eight thousand two hundred and fifty (578,250) class A 4 shares with a par value of one euro (EUR 1) (the "Class A 4 Shares"), sixty-four thousand two hundred and fifty (64,250) class B 1 shares with a par value of one euro (EUR 1) (the "Class B 1 Shares"), sixty-four thousand two hundred and fifty (64,250) class B 2 shares with a par value of one euro (EUR 1) (the "Class B 2 Shares"), sixty-four thousand two hundred and fifty (64,250) class B 3 shares with a par value of one euro (EUR 1) (the "Class B 3 Shares"), sixty-four thousand two hundred and fifty (64,250) class B 4 shares with a par value of one euro (EUR 1) (the "Class B 4 Shares" together with the Class A 1a Shares, the Class A 1b Shares, the Class A 2 Shares, the Class A 3 Shares, the Class A 4 Shares, the Class B 1 Shares, the Class B 2 Shares, the Class B 3 Shares and the Class B 4 Shares the "Ordinary Shares")."

Third Resolution

The general meeting resolves to authorize any lawyers or employees of the law firm Arendt & Medernach, acting individually, to make the appropriate amendments in the shareholders' register of the Company in order to reflect the above resolutions.

Estimation of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand four thousand euro (EUR 1,400.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-et-unième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Paw Luxco I S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.477 (la «Société»), constituée le 25 février 2011 par un acte de Maître Joseph Elvinger, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1245 du 9 juin 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon un acte du notaire soussigné en date du 2 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2575 du 24 octobre 2011.

L'assemblée est ouverte à 17h30, sous la présidence de Mme Fanny Kindler, maître en droit, résidant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire M. Philipp Metzschke, maître en droit, résidant à Luxembourg et qui désigne comme scrutateur M. Mickaël Emeraux, maître en droit résidant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

- 1 Décision de convertir 1.679 actions de classe A 1 b dans la Société en actions de classe A 1 a émises par la Société;
- 2 Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et
- 3 Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, dûment signée par les actionnaires, les procurations des associés représentés ainsi que par les membres du bureau sera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Que la totalité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée et tous les associés présents ou représentés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour.

L'assemblée décide, après délibération, de prendre les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée générale décide de convertir 1.679 actions de classe A 1 b dans la Société en 1.679 actions de la classe A 1 a émises par la Société.

Deuxième Résolution

En conséquence de la résolution mentionnée ci-dessus, l'Assemblée générale décide de modifier l'article 6.1 paragraphe premier (capital social) des statuts, qui doit désormais être lu comme suit:

Art. 6.1. Le capital social. La Société a un capital social de deux millions cinq cent soixante-dix mille et un euros (EUR 2.570.001.-) représenté par une (1) action de Commandité avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-), cinq cent cinquante-et-un mille cent quatre-vingt (551.180) actions de la Classe A 1 a avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) «actions de la Classe A 1 a», vingt-sept mille soixante-dix (27.070) actions de la Classe A 1 b avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) «actions de la Classe A 1 b», cinq cent soixante-dix-huit mille deux cent cinquante (578.250) actions de la Classe A 2 avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) «actions de la Classe A 2», cinq cent soixante-dix-huit mille deux cent cinquante (578.250) actions de la Classe A 3 avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) «actions de la Classe A 3», cinq cent soixante-dix-huit mille deux cent cinquante (578.250) actions de la Classe A 4 avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) «actions de la Classe A 4», soixante-quatre mille deux cent cinquante (64.250) actions de la Classe B 1 avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) «actions de la Classe B 1», soixante-quatre mille deux cents cinquante (64.250) actions de la Classe B 2 avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) «actions de la Classe B 2», soixante-quatre mille deux cent cinquante (64.250) actions de la Classe B 3 avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) «actions de la Classe B 3», soixante-quatre mille deux cent cinquante (64.250) actions de la Classe B 4 avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) «actions de la Classe B 4», ensemble avec les actions ordinaires de la Classe A 1 a, les actions ordinaires de la Classe A 1 b, les actions ordinaires de la Classe A 2, les actions ordinaires de la Classe A 3, les actions ordinaires de la Classe A 4, les actions ordinaires de la Classe B 1, les actions ordinaires de la Classe B 2, les actions ordinaires de la Classe A 3, les actions ordinaires de la Classe A 4 (les «Actions Ordinaires»).

Troisième Résolution

L'Assemblée générale décide d'autoriser tout avocat ou employé d'Arendt & Medernach, agissant individuellement, de faire toute modification nécessaire dans le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les décisions ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les dits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Kindler, Metzschke, Emeraux, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 mars 2013. Relation: EAC/2013/4181. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013052907/136.

(130064409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Financière Osinius S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.929.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013054677/9.

(130067536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Luxart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.207.

Extrait des résolutions écrites des membres du conseil de gérance prises en date du 22 mars 2013

Les membres du Conseil de Gérance décident à l'unanimité de transférer le siège social de la Société du 5, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Ils prennent acte que le siège social de INVESTMON S.À R.L., associé unique de la Société, a été transféré au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

L'adresse de Monsieur Maurice Alain AMON est: 2, Avenue des Citronniers, 98000 Monaco.

L'adresse de Monsieur Albert Maximilian AMON est: The Marq #19-03, 8A Paterson Hill, Singapore 238568.

L'adresse de Monsieur Silvio VENTURI est: 57 rue Grimaldi, bâtiment Le Panorama A-B, 98000 Monaco.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2013.

Pour extrait conforme

LUXART S.À R.L.

Référence de publication: 2013054828/20.

(130067395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Christiaan Huygens S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 82.403.

Les comptes annuels au 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050505/9.

(130061910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.